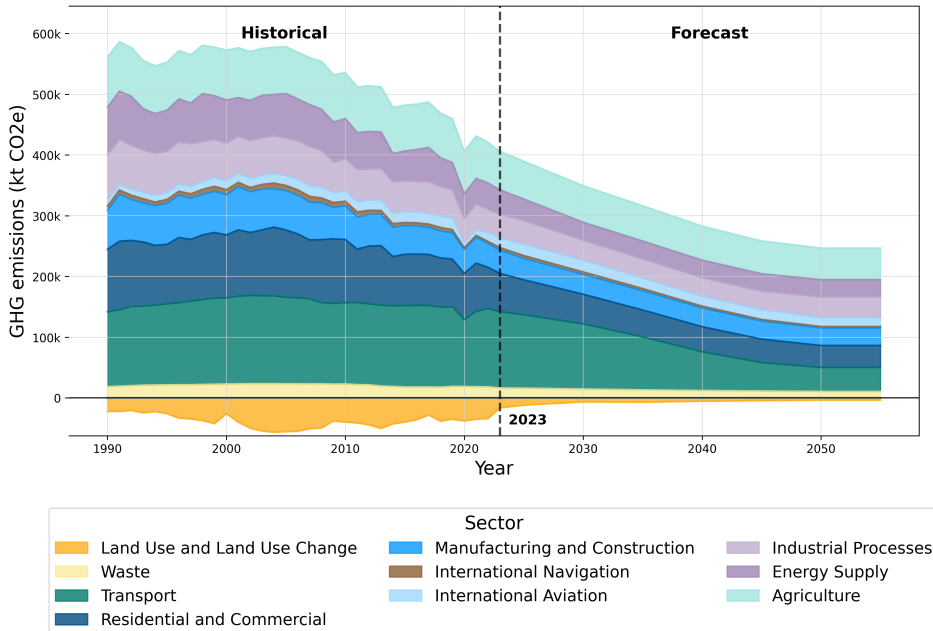


National system for policies and measures and greenhouse gas projections of France

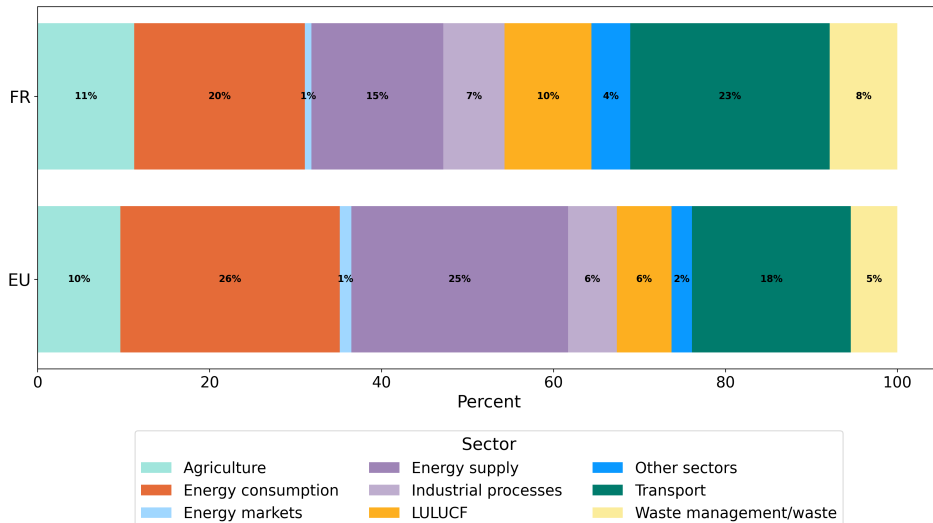
Information reported in 2025

A robust and complete national system ensures the delivery of good-quality information on the projections of anthropogenic greenhouse gas emissions by sources and removals by sinks, as well as policies and measures in place to implement National Climate and Energy Plans. The two figures provide an overview of the information submitted by France in 2025, enabled by the national system, as laid out below.

Historical and projected greenhouse gas emission in France by sector in 2025.



Reported climate and energy Policies and Measures by affected sector in France.



Institutional and procedural robustness

Institutional arrangements

Le recensement et les évaluations des politiques et mesures sont réalisés au sein du Département de Lutte contre l'Effet de serre (DLCES). Elles sont soumises à relecture des services en charge de la mise en œuvre des politiques sectorielles et à consultation interministérielle avant transmission à la Commission européenne.

Les projections d'émissions de gaz à effet de serre sont également pilotées par le DLCES.

L'actualisation des scénarios AME et AMS est réalisée dans une démarche de concertation avec un ensemble de parties prenantes. Dans le cadre de l'actualisation de la stratégie nationale bas carbone et du présent rapportage, cinq groupes de travail sectoriels (transports, bâtiments, agriculture, forêt et biomasse, industrie déchets et énergie) et six groupes de travail transverses (économie, empreinte carbone, outre-mer, modes de vies et collectivités) ont été constitués, regroupant des acteurs du monde économique, associatif ou administratif. Ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises pendant l'élaboration des scénarios à partir de fin 2021. Les échanges avec les parties prenantes ont permis de discuter des hypothèses et des résultats des scénarios. Pour l'AME, les groupes de travail ont été réunis pour discuter de la première itération de modélisation du scénario. De plus, des contributions écrites (ainsi qu'un groupe de travail agriculture) ont été retenues pour alimenter la deuxième itération de l'AME tout au long du processus.

Procedural and administrative arrangements and timescales

Concernant les politiques et mesures, le DLCES assure la compilation des tableaux et consulte l'ensemble des services ministériels concernés afin d'assurer la complétude et la précision des informations transmises.

Chronologie :

- Septembre-Décembre (année n-1) : Préparation du tableau des politiques et mesures à partir de la soumission précédente et recensement des nouvelles politiques et mesures à ajouter ;
- Janvier-février (année n) : Consultation des services ministériels en charge de la mesure ;
- Mars (année n) : Compilation des données, validation interministérielle et soumission à la Commission européenne.

Concernant l'évaluation, le DLCES a mis au point un cadre méthodologique utilisé pour évaluer certaines mesures lorsque cela est particulièrement pertinent. Chaque évaluation est constituée d'une description de la mesure, de la méthodologie d'évaluation (précisant notamment les hypothèses retenues, les données utilisées et les calculs réalisés) et des résultats de l'évaluation accompagnés d'une analyse (discussion de la cohérence de l'ordre de grandeur du résultat, identification des facteurs susceptibles d'influencer le résultat, influence des autres mesures, etc.). Les impacts de la mesure sur des aspects non GES (co-bénéfices, éventuels impacts négatifs, coûts de la mesure) sont également décrits et quantifiés en fonction des données disponibles. Cette structure est la démarche générale suivie et est adaptée à chaque évaluation. Ce cadre permet d'assurer l'exactitude, la cohérence, la comparabilité et l'exhaustivité des évaluations. La publication de la fiche méthodologique pour chaque évaluation réalisée permet d'assurer la transparence. Les évaluations sont réalisées en mobilisant les données statistiques les plus

récentes publiées par les services en charge de ces sujets, ce qui permet de garantir leur « actualité ».

Concernant les projections, l'exactitude, la cohérence et l'exhaustivité des hypothèses retenues dans les projections est assurée par les dispositions procédurales précisées aux réponses précédentes. La capacité à mobiliser des outils permettant d'assurer l'actualité, l'exactitude, la cohérence, la comparabilité et l'exhaustivité de la couverture sectorielle des émissions dans les projections constitue également des critères de choix lors de la sélection des modèles et prestataires mobilisés dans le cadre de l'exercice.

Le démarrage des travaux de scénarisation au moins un an avant l'échéance de publication des résultats de scénarios auprès de la Commission a vocation à permettre la transmission dans les temps des résultats.

Procedures for the official consideration and approval of the Member States national system

Le système national relatif aux politiques et mesures et aux projections est élaboré au sein du DLCES tel que présenté précédemment et approuvé par le Directeur Général de l'Énergie et du Climat. Le système est formellement validé lors de la soumission des informations visées à l'annexe VI, point a) du règlement 2018/1999.

Description of the information collection process

Le processus de collecte et d'exploitation des données pour les évaluations sectorielles et les projections est assuré par les agents du DLCES, dont les échanges réguliers permettent d'assurer une vérification de la cohérence entre les hypothèses utilisées dans les projections et les mesures rapportées.

L'implication de représentants des différentes directions sectorielles, du service statistique du ministère chargé de l'environnement et des experts sectoriels de l'agence de la transition écologique (ADEME) permet d'assurer une collecte de l'ensemble des données mobilisables.

En termes de bouclage intersectoriel, une vigilance toute particulière est assurée pour réconcilier offre et demande d'énergie et de biomasse.

Description of the process for selecting assumptions, methodologies and models for making projections of anthropogenic greenhouse gas emissions

Pour l'élaboration des évaluations et des projections, le DLCES fait largement appel à l'expertise et aux modèles disponibles au sein du MTE et de l'administration. Pour les compétences non couvertes, le DLCES a recours à des prestataires.

Institutional administrative and procedural arrangements for domestic implementation of EU's NDC

En application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, le décret n°2020-457 du 21 avril 2020 fixe les budgets carbone de la France jusqu'à 2033 par périodes de 5 ans. Ces budgets ont été élaborés sur la base du scénario AMS 2018, qui permet d'atteindre les

différents objectifs climatiques et énergétiques de la France, y compris ceux adoptés au niveau européen et international. Ils assurent ainsi l'atteinte des objectifs de la France, y compris ceux exprimés par la CDN de l'UE, et permettent un suivi fin des progrès réalisés.

Aussi, la loi sur l'énergie et le climat de 2019 crée le Haut Conseil pour le Climat, organisme indépendant mandaté pour produire des rapports annuels sur l'avancement de la politique climatique de la France, auquel le gouvernement doit répondre devant le Parlement dans les 6 mois qui suivent. Ce renforcement du système de gouvernance améliore le suivi des progrès réalisés.

La loi sur l'énergie et le climat de 2019 introduit également la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) devant être adoptée avant le 1er juillet 2023, visant à fixer les objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Ces trois documents devront se coordonner pour fixer les objectifs climatiques, énergétiques ou de rénovation thermique des bâtiments sur deux à trois périodes de cinq ans. Ils forment la stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) et intègrent également le plan national d'adaptation au changement climatique. La modélisation des scénarios dans le cadre de la SNBC s'articule ainsi avec les orientations énergétiques de la PPE.

La loi climat et résilience du 22 août 2021 prévoit également l'élaboration des feuilles de routes sectorielles de décarbonation (article 301) pour les grandes filières industrielles, le transport, le bâtiment, l'agriculture et les déchets. Ces feuilles de routes déclinent les orientations de la SNBC à une échelle plus fine.

Formality

Legal arrangements

Aucune disposition légale ne vient encadrer le respect de la préparation et de la communication des rapports concernant les projections et politiques et mesures. Ces informations sont établies et communiquées au titre de l'article 18 du règlement 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.

Alignment with other reporting frameworks

GHG inventory reporting

La responsabilité de la définition et de la maîtrise d'ouvrage du système national d'inventaire est également assurée par le DLCES, ce qui permet d'assurer la cohérence entre les deux exercices. Par ailleurs, l'élaboration technique des inventaires d'émissions en ce qui concerne les méthodes et la préparation de leurs évolutions, la collecte et le traitement des données, l'archivage, la réalisation des rapports et de divers supports, la gestion du contrôle et de la qualité, est confiée au CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique). Or ce dernier a également été mobilisé pour réaliser l'agrégation des émissions résultant de la modélisation du scénario AME, ce qui assure la cohérence entre ce scénario et les inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre.

Article 17 of the Governance Regulation (EU) 2018/1999 (NECPR)

Conformément à l'article 17 du règlement 2018/1999, la soumission du premier rapport d'avancement national intégré en matière d'énergie et de climat doit être effectuée au plus tard le

15 mars 2023.

Il est à noter que le plan national intégré en matière d'énergie et de climat s'appuie notamment sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone, qui est la stratégie à long terme de la France communiquée au titre de l'article 15 du règlement précité, et élaborée à partir des scénarios AME et AMS, communs au présent rapportage des politiques et mesures et projections.

Accountability and transparency

Quality control activities

Un contrôle qualité sur les résultats de scénarisation est réalisé à plusieurs niveaux notamment :

- par les services du DLCES et les prestataires qui sont responsables des résultats qu'ils communiquent,
- par les services ministériels et les experts sectoriels associés à l'exercice.

Pour le rapportage des politiques et mesures, le contrôle qualité mené correspond à une vérification :

- de la cohérence et l'exactitude des données renseignées pour chaque politique et mesure, comparativement à la soumission précédente,
- de l'exactitude des données,
- de la transparence des méthodologies suivies, lorsque des estimations des réductions d'émissions sont renseignées pour une politique ou mesure.

Public participation

Stakeholder engagement

La description de l'engagement des parties prenantes en ce qui concerne l'élaboration des projections figure en réponse au second point.

Chaque mesure sectorielle fait l'objet de consultations obligatoires ou volontaires des parties prenantes selon les modalités qui lui sont propres.

Par exemple, tous les textes réglementaires concernant l'énergie sont soumis au Conseil supérieur de l'énergie, qui réunit de façon très large les parties prenantes du secteurs (entreprises, associations, syndicats, etc.).

De même, le conseil national de la transition écologique (CNTE) est consulté sur les projets de loi concernant, à titre principal, l'environnement ou l'énergie. Ce Conseil réunit des membres représentatifs des différentes composantes de la société, à savoir les syndicats, les entreprises, les ONG, la société civile et les élus (<https://www.ecologie.gouv.fr/cnte>).

Enfin, tous les textes réglementaires ayant une incidence sur l'environnement font l'objet d'une consultation du public sur internet via la plateforme du MTE :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Contact information for entities with overall responsibility for National Systems

Au sein du Ministère de la Transition Ecologique (MTE), la Direction Générale de l'Énergie et du

Climat (DGEC) a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique relative à l'énergie, aux matières premières énergétiques, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la pollution atmosphérique. Elle a été mise en place en 2008 par le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008.

Au sein de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), l'élaboration des projections des émissions de gaz à effet de serre est pilotée par le Département de Lutte contre l'Effet de Serre (DLCES). Le même département assure la coordination du recensement et des évaluations des politiques et mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre soumis à la Commission européenne.

Contact :

Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) :
Tour Séquoia, Place Carpeaux, 92055 La Défense Cedex
Dgec@developpement-durable.gouv.fr

Département de Lutte contre l'Effet de Serre (DLCES) :
Tour Séquoia, Place Carpeaux, 92055 La Défense Cedex
dlces.scee.dgec@developpement-durable.gouv.fr